

CONSEIL SYNODAL

Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non à l'initiative "Pour le renvoi effectif des étrangers criminels"

L'initiative populaire fédérale "Pour le renvoi effectif des étrangers criminels" demande le renvoi systématique et automatique de tout étranger auteur d'un délit, quelle qu'en soit l'importance. De ce fait, elle méprise les principes de justice fondamentaux dans l'Etat de droit et passe outre le droit au respect de la vie familiale. En ignorant ainsi ce droit, le texte de l'initiative fait primer le droit national sur les droits de l'homme, établissant un dangereux précédent. De plus, elle ignore le principe du sens de la peine, ainsi que l'objectif de resocialisation.

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) recommande de rejeter ce texte et l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) se rallie sans hésiter à cette proposition.

Oui à l'initiative "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"

L'initiative populaire fédérale "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires" démontre que le pari sur les denrées alimentaires comme le blé, le maïs ou le cacao doit être soumis à des limites.

La liberté actuelle dans ce domaine favorise des crises de famine qui touchent les familles déjà très pauvres des pays producteurs. L'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) est sensible à l'engagement de plusieurs œuvres d'entraide. Elle les soutient et encourage un commerce plus équitable.

Le texte de l'initiative a des défauts. La séparation entre les instruments spéculatifs acceptables de ceux non acceptables n'est pas évidente. En outre, stopper la spéculation sur les denrées alimentaires ne suffit pas à régler le problème de la faim dans le monde.

Pourtant, l'initiative est le seul outil politique qui demande une régulation dans ce domaine. L'Eglise réformée du canton de Neuchâtel (EREN) encourage cette initiative et rejoint la position de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse qui se prononce en faveur de l'initiative "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires".

Pas de prise de position sur l'initiative "Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage"

Cette initiative se propose, par le biais d'une modification de la Constitution fédérale, de changer une fiscalité actuellement défavorable aux couples mariés par rapport aux concubins. Mais la définition du

mariage précisée dans l'initiative comme "union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme" a provoqué de violentes réactions.

L'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) rejoint l'avis de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) qu'il est faux de mener une discussion sur la nature du mariage, dans le cadre d'une votation sur l'égalité fiscale. Cette discussion devrait être menée séparément.

Mais l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) tient aussi à souligner la valeur symbolique de la bénédiction de mariage dans la vie d'un couple et déplore l'inégalité fiscale qui touche les couples mariés.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à ce communiqué, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Neuchâtel, le 8 février 2016

Contacts : Monsieur Christian Miaz, Président du Conseil Synodal / T : 079 198 00 09
Madame Angélique Kocher, Responsable communication / T : 079 345 03 41

E R E N Faubourg de l'Hôpital 24 2000 Neuchâtel T : 032 725 78 14 Fax : 032 724 09 50